

Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Captage de la Prade



GAGEAC-ET-ROUILLAC, GARDONNE, RAZAC-DE-SAUSSIGNAC ET SAUSSIGNAC

La qualité de l'eau potable : tous concernés !



L'aire d'alimentation du puits de la Prade fait l'objet d'un plan d'actions en faveur de la qualité de la ressource en eau potable.

En France, la qualité des eaux brutes de certains captages tend en effet à s'altérer. Cela implique des risques sanitaires pour les générations actuelles et futures mais aussi une augmentation du coût du service de distribution de l'eau potable pour la dépollution.

Face à ce constat, des dispositions législatives et réglementaires (Directive cadre sur l'eau, Loi sur l'Eau, Loi Grenelle, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour Garonne...) renforcent l'obligation pour les collectivités de prendre les mesures adéquates pour pallier la dégradation de l'eau des captages classés prioritaires par les services de l'Etat : les Captages Grenelle. Celui de la Prade a été classé en 2008 suite à des résultats d'analyses non satisfaisants pour les produits phytosanitaires sur les eaux brutes avant traitement.

Sommaire

- 2 **Un plan d'actions pour le captage de la Prade**
 - Mobiliser citoyens, entreprises et collectivités du territoire
 - Une carte pour situer
 - Qu'est ce qu'un PAT ?
 - Chiffres clefs
 - Agir ensemble pour la qualité de l'eau
- 3 **Interview**
Christine LOBRY, animatrice du plan d'actions
- 3 **Tout pour déchiffrer une analyse d'eau**
- 4 **Agenda**
- 4 **Le saviez-vous ?**

Un plan d'actions pour le captage de la Prade

Des analyses montrent des résultats non satisfaisants qui nécessitent la mise en place de mesures en faveur de la restauration de la qualité de l'eau.

Mobiliser citoyens, entreprises et collectivités du territoire

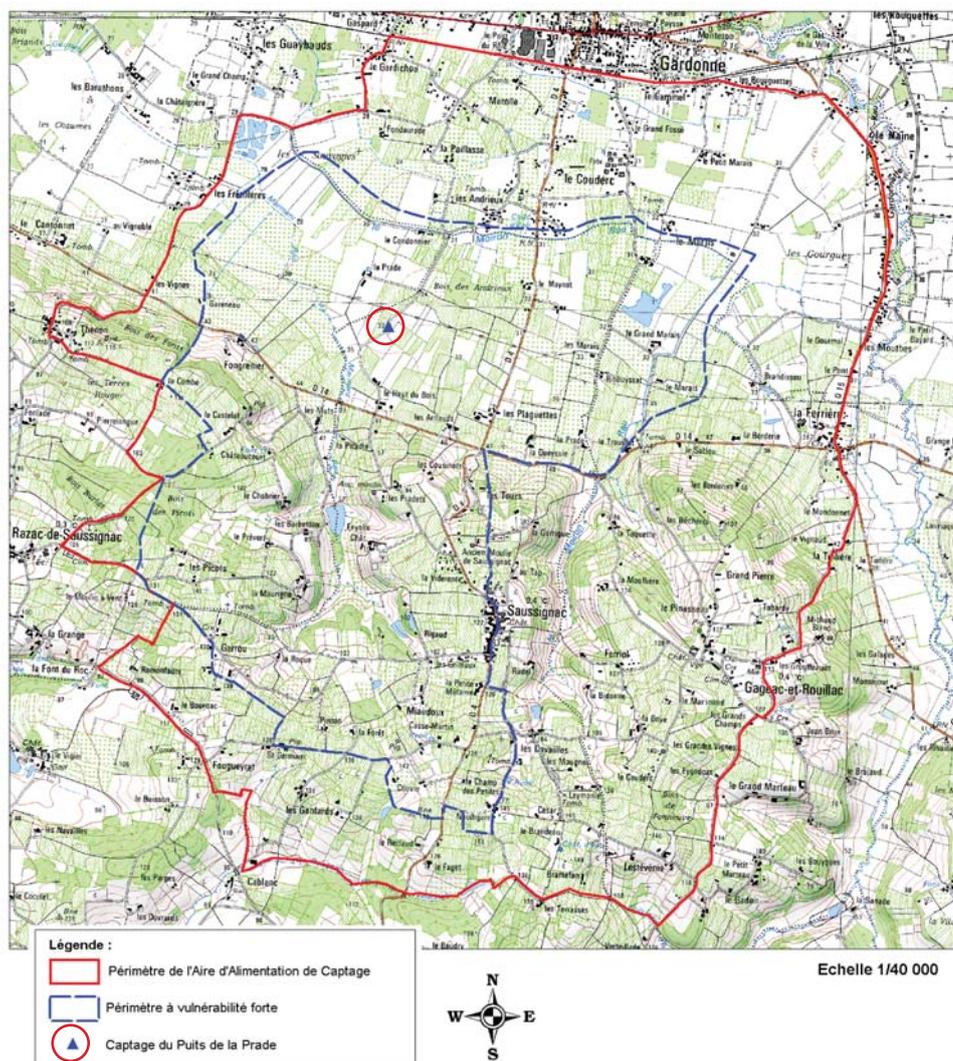
Un Plan d'actions territorial (PAT) autour de la reconquête de la qualité de l'eau potable est en cours sur les communes de Gageac-et-Rouillac, Gardonne, Razac-de-Saussignac et Saussignac. Ce plan d'actions est financé par différents organismes publics notamment l'Agence de l'eau Adour-Garonne. La Chambre d'agriculture de Dordogne a été retenue pour animer ce dispositif. Elle s'appuie sur la collaboration d'Agrobio Périgord, du Syndicat mixte des eaux (SMDE), du Syndicat rivière vallée et patrimoine en Bergeracois (RVPB) et du Conseil départemental.

Les actions mises en place s'élaborent à partir d'une approche territoriale et s'appuient sur des partenariats locaux. Dans un PAT, les acteurs engagent des actions sur la base du volontariat. Tout type d'action est envisageable pour atteindre l'objectif, dans la limite des règles édictées par l'Europe pour les aides dans le secteur concurrentiel et des budgets disponibles.



Une carte pour situer

Le puits de la Prade se situe sur la rive gauche de la Dordogne, 2 km au sud du bourg de Gardonne, sur la commune de Saussignac.



Qu'est-ce qu'un Plan d'actions territorial ?

Etabli pour 5 ans, le PAT est soumis annuellement à évaluation par un groupe d'experts. Des résultats obtenus dépend le classement ou non de la zone en ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales, article 21 de la Loi sur l'eau) pour laquelle des mesures peuvent devenir d'application réglementaire par décision du Préfet.

Chiffres clefs

du Plan d'actions territorial du captage de la Prade

- 1 472 habitants (87 000 m³/an) desservis
- 2 422 ha d'aire d'alimentation (AAC)
- 4 communes concernées : Gageac-et-Rouillac, Gardonne, Saussignac et Razac-de-Saussignac
- 380 entreprises dont 70 exploitations agricoles

Agir ensemble pour la qualité de l'eau



Interview ”

Christine LOBRY
Animatrice du PAT du captage de la Prade

Qu'est-ce qui vous a amené à prendre l'animation de cette action sur la qualité de l'eau ?

J'ai plusieurs expériences sur l'animation de projets avec une dimension de territoire et la coordination de différents partenaires. Dans le cadre de ma formation d'ingénieur en agriculture, j'ai aussi suivi une option "gestion durable des espaces" avec un stage de fin d'étude sur la qualité de l'eau dans le Beaujolais. Je travaillais jusqu'à présent en Midi-Pyrénées mais native du Bergeracois, je souhaitais revenir sur la région.

Quels sont les enjeux principaux sur ce plan d'actions ?

D'après les analyses d'eau du puits de la Prade, ce sont principalement les herbicides qui posent problème. C'est donc sur les pratiques de désherbage qu'il faut agir. Elles concernent aussi bien les particuliers que les professionnels. L'autre enjeu consiste à mobiliser, sur des actions collectives, des acteurs différents, collectivités, particuliers et entreprises. Chacun a une perception différente du problème : il faut s'efforcer de trouver des intérêts communs à travailler ensemble pour la qualité de l'eau potable.

Les résultats des actions engagées ne se verront qu'à moyen ou long terme mais la qualité de l'eau potable utilisée par chacun peut être une motivation pour faire évoluer les pratiques.

Tout pour déchiffrer une analyse d'eau

En mairie ou une fois par an avec votre facture d'eau, vous pouvez consulter les données sur la qualité de l'eau de votre robinet. Comment bien comprendre les différents indicateurs ?

Sur ces analyses, vous trouvez des références pour la mesure de la qualité de l'eau définies par l'État. Une directive européenne, transposée en droit français dans le code de la santé publique, fixe des exigences à respecter au sujet de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Focus sur deux paramètres observés

Nitrates

La norme européenne (50 mg/l) a été fixée en fonction des risques encourus par les catégories de population les plus vulnérables (nourrissons et femmes enceintes), sur la base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

50 mg/l équivaut à 5 kg dans 100 000 l ou encore 5 kg dans 100 m³ ("petite" piscine de 5 x 2 x 10 m)

Molécules phytosanitaires

Dans les eaux destinées à la consommation humaine, la norme est fixée à 0,1 µg/l (quantité maximum) pour chaque type de pesticide et à 0,5 µg/l maximum pour la concentration totale en pesticides.

0,1 µg/l équivaut à 0.0001 mg/l, soit 1 g dans 10 000 000 l, soit 1 g dans 10 000 m³ (1 gramme dans 3 piscines olympiques)

D'autres paramètres sont observés comme le chlore, le plomb, le calcaire, les microbes.



Source : Ministère de la Santé

Agenda

- **Jeudi 9 juillet** à 18 h - salle de la mairie de Razac-de-Saussignac. "*Chacun protège son puits*". Réunion d'information à l'attention des propriétaires de puits pour la prévention des pollutions ponctuelles.
- **Lundi 7 septembre** à 9 h 30 - salle du foyer club de Gardonne. Présentation de la Charte Zéro phyto aux élus des quatre communes du Plan d'actions territorial.
- **Octobre** : "*Plantez des haies pour protéger les cours d'eau*", une demi-journée à l'attention des propriétaires riverains des cours d'eau.



Le saviez-vous ?

Ne traitez pas à proximité de l'eau

À moins de 5 m minimum des cours d'eau et points d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100 m).

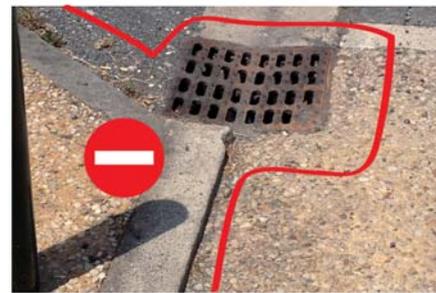


*Interdiction d'après l'arrêté interministériel du 12/09/2006

Dans les fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux fluviales, points d'eau, puits, forages ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



Sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRENEURS.

Ces mesures de gestion du risque visent :

- à éviter les impacts non intentionnels de dérive des embruns de pulvérisation sur les organismes aquatiques : poissons, algues, daphnies, plantes,
- à limiter les transferts de polluants dans les eaux, en particulier celles destinées à l'alimentation humaine, dans un souci de santé publique.

Consultez la documentation pour la qualité de l'eau sur www.dordogne.chambagri.fr rubrique "*gestion et qualité de l'eau*".

Le Plan d'actions territorial (PAT) du captage de la Prade est financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre du 10^{ème} programme pour la reconquête de la qualité des eaux. Plusieurs bulletins d'information seront diffusés entre 2015 et 2018.

Comité rédactionnel : Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL, DDT, Chambre d'agriculture de Dordogne, Conseil départemental de la Dordogne, SMDE, RVPB, Agrobio Périgord et les communes de Gageac-et-Rouillac, Gardonne, Razac-de-Saussignac et Saussignac.

CONTACT

Christine LOBRY,
animatrice du Plan d'actions territorial du captage de la Prade
Chambre d'agriculture
Antenne Périgord Pourpre Vallée de l'Isle
LD Bridet - ZA Vallade Sud
24100 Bergerac

Tél. : **05 53 63 56 50 / 06 45 00 68 83**
christine.lobry@dordogne.chambagri.fr

Maîtres d'ouvrage



Partenaires financiers

